

dont la reine a fait preuve à l'endroit de toutes les opinions, et la vive sympathie qu'elle a témoignée à ses sujets de toute race et de tout culte dans les vastes domaines sur lesquels elle régna. Victoria a eu assez d'élévation d'esprit pour reconnaître la grandeur de la vérité dans la multiplicité de ses aspects, et son influence à cet égard surviva longtemps dans l'histoire des hauts faits de son règne.

A bon droit pourrions-nous lui appliquer les touchantes paroles adressées par James Russell Lowell à sa femme :

Blessing she is ; God made her so.

Non seulement au Canada, mais dans toute l'étendue de l'empire, pourrions-nous avec vérité nous écrier :

Blessing she was ; God made her so.

Sa mémoire ne sera nulle part plus honorée et révérée qu'au Canada ; et si vif que soit le regret que nous cause sa mort, bien qu'arrivée dans la pleine maturité de l'âge, nous pourrions ajouter qu'il se mêle à nos accents de douleur une note de triomphe provoquée par la noble vie et le grand exemple qu'elle nous lègue.

Au sujet de l'avènement de Sa très Gracieuse Majesté le roi, l'on ne saurait oublier qu'à l'époque de sa visite au Canada, lorsqu'il était tout jeune homme, il posa la pierre angulaire de l'édifice même où nous sommes en ce moment réunis. Cette pierre angulaire symbolisait alors, sans doute, la grande confédération que nous avons vue se développer depuis cette époque. Ainsi que l'a fait observer le premier ministre, il s'est accompli de grands progrès au cours du règne de Sa Majesté. C'est au cours de ce règne qu'ont été posées les profondes et solides assises de notre grande confédération. Nous en avons la croyance et le ferme espoir, l'édifice qui s'élèvera sur ces fondements au cours du règne d'Edouard VII, sera majestueux, digne du Canada et de l'empire lui-même.

Le PREMIER MINISTRE : Je propose :

Qu'il soit transmis au Sénat un message informant les honorables sénateurs que la Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté le Roi, exprimant les profonds et sincères regrets qu'a causés à la Chambre le trépas de notre souveraine dame la reine Victoria, et demandant à leurs honneurs d'accorder leur adhésion à cette adresse.

Adopté.

Sur proposition du premier ministre, la séance est levée à quatre heures de l'après-midi.

M. BORDEN (Halifax).

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, le 11 février 1901.

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

BESOGNE DE LA CHAMBRE.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose :

Que l'ordre relatif à la prise en considération de la motion demandant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours lors l'ouverture de la session, aura la priorité sur toutes les autres questions, à l'exception de la présentation des bills, jusqu'à épuisement du débat.

La motion est adoptée.

MODIFICATIONS DE L'ACTE DES ELECTIONS FEDERALES.

M. A. B. INGRAM (Elgin-est) : Je dépose le bill (N° 2) modifiant l'acte des Elections Fédérales, 1900.

Le PREMIER MINISTRE : Expliquez.

M. INGRAM : Il s'y agit de perfectionner le bulletin de vote.

La motion est adoptée, et le bill lu une première fois.

L'AFFAIRE DU BUREAU DE POSTE DE KINNEAR'S MILLS.

M. GEORGE TURCOT (Mégantic) : Je propose qu'une adresse soit votée, demandant copie des témoignages, exhibits et rapports de l'enquête tenue à Inverness, comté de Mégantic, par l'honorable juge White, de Sherbrooke, dans l'affaire du bureau de poste de Kinnear's Mills, le 21 août 1900.

Je crois de mon devoir, comme député de Mégantic, de faire cette proposition, et voici pourquoi : c'est afin de prouver à la partie intéressée jusqu'à quel point le gouvernement s'est montré désireux de rendre justice à qui de droit. Voici les faits en peu de mots :

Le 6 décembre 1899, une lettre était déposée au bureau de poste de Kinnear's Mills, étant censée contenir \$200. Comme l'argent a disparu, les intéressés portèrent plainte et une enquête fut tenue par l'inspecteur des postes de Québec, M. Bolduc.

M. Bolduc fit rapport que la lettre ne contenait pas d'argent.

Comme l'intéressé n'était pas satisfait de ce rapport, une deuxième enquête fut tenue par l'inspecteur des postes du district d'Ottawa, M. Hawkins. Ce monsieur fit un rapport en tout semblable au premier. Comme il y avait beaucoup d'excitation dans la localité et que les intéressés n'étaient pas encore satisfaits, j'obtins de l'honorable Directeur général des Postes, (M. Mulock) une enquête publique qui fut tenue par l'hono-